

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 1100-180

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2022, le Règlement numéro 1100-180 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone IcM-5 à même une partie de la zone Sc-29, et la zone IcM-4 à même une partie de la zone IcM-5.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-180 le 11 octobre 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-180 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce huitième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate